



## **COMPTE-RENDU**

**DE LA PRÉSIDENTE DU JURY  
AU PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
ORGANISATEUR EN 2018  
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL  
PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE  
Spécialité "Environnement, hygiène"  
  
en partenariat avec les Centres de Gestion  
de la Région Nouvelle-Aquitaine**

<b>I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL .....</b>	<b>page 3</b>
<b>II – LES ÉPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL .....</b>	<b>page 3</b>
<b>A) L'épreuve écrite .....</b>	<b>page 3</b>
1. Description de l'épreuve écrite .....	page 3
1.1. Sur la forme .....	page 3
1.2. Sur le fond .....	page 4
2. Analyse des résultats.....	page 4
3. Données statistiques sur les candidats présents .....	page 5
3.1. Le nombre de candidats inscrits, présents et le taux d'absence .....	page 5
3.2. L'origine géographique des candidats présents.....	page 5
3.3. Le niveau d'études des candidats présents .....	page 6
3.4. La préparation à l'examen professionnel des candidats présents.....	page 6
3.5. La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats présents .....	page 6
3.6. Le nombre de présentation à l'examen professionnel .....	page 6
<b>B) L'épreuve pratique .....</b>	<b>Page 7</b>
1. Description de l'épreuve pratique .....	page 7
1.1. Sur la forme .....	page 7
1.2. Sur le fond .....	page 8
2. Analyse des résultats .....	page 9
<b>III – LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS .....</b>	<b>page 10</b>
1. L'origine géographique des candidats admis .....	page 10
2. Le niveau d'études des candidats admis .....	page 11
3. La préparation à l'examen professionnel des candidats admis .....	page 11
4. La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats admis.....	page 11
5. Le nombre de présentation à l'examen professionnel .....	page 11
<b>IV – LES CHIFFRES "CLÉS" À RETENIR SUR LA SESSION 2018 .....</b>	<b>page 12</b>

## I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques a organisé en 2018 l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe en partenariat avec les centres de gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine. Une organisation Nord/Sud de l'ensemble des spécialités a été retenue sur ce territoire. Ainsi, le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques et le Centre de Gestion des Deux-Sèvres (79) se sont positionnés pour organiser la spécialité "**Environnement, hygiène**".

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques a confié l'organisation des autres spécialités aux différents Centres de Gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cet examen professionnel comporte deux épreuves :

- une épreuve écrite dans la spécialité (coefficient 2),
- une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat au sein de la spécialité (coefficient 3).

La réglementation prévoit que :

- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves (écrite ou pratique) entraîne l'élimination du candidat ;
- Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants. En outre, il appartient au jury de **fixer le seuil d'admission**.

## II. LES ÉPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

### A. L'ÉPREUVE ÉCRITE

#### 1. Description de l'épreuve

L'épreuve écrite s'est déroulée le **jeudi 18 janvier 2018** au Parc des Expositions de PAU.

##### 1.1. Sur la forme

Elle consiste en une "**épreuve écrite à caractère professionnel**", portant sur la **spécialité** choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en **trois à cinq questions** appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à **vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat** (durée : 1 H 30 ; coefficient 2)".

Le sujet est composé :

- de 3 à 5 questions appelant des réponses courtes (5 à 10 lignes) abordant notamment :
  - du "calcul appliqué",
  - les règles d'hygiène et de sécurité en rapport avec la spécialité,
- de documents à exploiter : plans, nomenclature, pictogrammes, fiches techniques...
- de tableaux et/ou de graphiques à constituer ou à compléter.

Les questions posées aux candidats ont pour objectif :

- d'être transversales à la **spécialité** afin que tous les candidats de la spécialité (quelle que soit l'option choisie) soient en mesure de répondre aux questions,
- de permettre de vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat,
- de mobiliser les termes techniques qui doivent être maîtrisés par tous les candidats de la spécialité.

Le sujet proposé dans la spécialité "Environnement, hygiène" pour cette session 2018 est consultable sur le site [www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr) – rubrique "concours et examens" puis "Comptes rendus et annales"

## 1.2 Sur le fond

Cette épreuve ne comporte pas de programme réglementaire. Comme le précise l'intitulé réglementaire de l'épreuve, elle a pour finalité de "vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat" en rapport avec la spécialité choisie.

Le candidat est donc évalué sur :

- **ses connaissances et aptitudes techniques au travers de :**
  - la maîtrise du vocabulaire technique de la spécialité,
  - la maîtrise des techniques de fonctionnement, des moyens et des méthodes de travail liés à sa spécialité,
  - l'application des règles de calcul de base (surface, quantité, volume, pourcentage...).
- **la méthode, le sens d'organisation et la gestion du temps de l'épreuve :**

La durée de l'épreuve, courte, suppose que le candidat adopte une bonne méthode et une bonne organisation pour avoir le temps d'exploiter tous les documents et de répondre à toutes les questions.

Le candidat doit :

- répondre à l'ensemble des questions posées,
- rédiger de manière simple, dans un style correct et sans trop de fautes d'orthographe (pas de style télégraphique),
- rendre une copie propre et soignée (éviter les ratures, les tableaux construits à main levée...),
- savoir gérer le temps de l'épreuve.

## 2. Analyse des résultats

Le sujet proposé comportait quatre questions avec deux annexes :

- trois questions d'un niveau très abordable (portant sur les pictogrammes, les équipements de protection individuelle et la collecte des déchets) permettant l'obtention de points sans difficulté,
- une question plus complexe portant sur différents calculs, exigeant davantage de réflexion et de concentration.

Les correcteurs constatent les points suivants et apportent quelques conseils :

- un manque de méthodologie et de "stratégie" pour traiter les questions :

Les candidats devraient :

  - lire l'ensemble des questions avant de commencer à y répondre,
  - répondre dans l'ordre qu'ils souhaitent et, en priorité, aux questions les plus abordables qui leur permettront d'obtenir des points facilement,
  - mettre à profit le temps dégagé pour répondre aux questions les plus complexes.

- des connaissances en mathématiques et règles de calcul à démontrer :  
Les candidats devraient s'efforcer de noter le raisonnement, de détailler les calculs même si le résultat est incorrect. Tenter de répondre sera, en principe, toujours valorisé par rapport à une absence totale de réponse.
- des lacunes sur les règles de sécurité, notamment sur les équipements de protection individuelle et la lecture des pictogrammes.  
Les candidats doivent impérativement suivre des formations sur ces thématiques afin de maîtriser et appliquer ces prérequis, indispensables dans l'exercice de leur métier.
- quelques difficultés persistantes en orthographe et en ce qui concerne la compréhension de certains termes (par exemple, le mot "précautions" dans la question 4.2).  
Les candidats peuvent y remédier par une remise à niveau en français.
- des progrès et efforts réalisés sur la présentation, la propreté et la lisibilité du travail rendu.

Les correcteurs communiquent le bilan suivant :

Nombre de copies	Notes éliminatoires	Note >5/20 et <10/20	Notes >= 10/20	Note la plus basse	Note la plus haute	MOYENNE
182	34	118	30	1,90	15,70	7,30

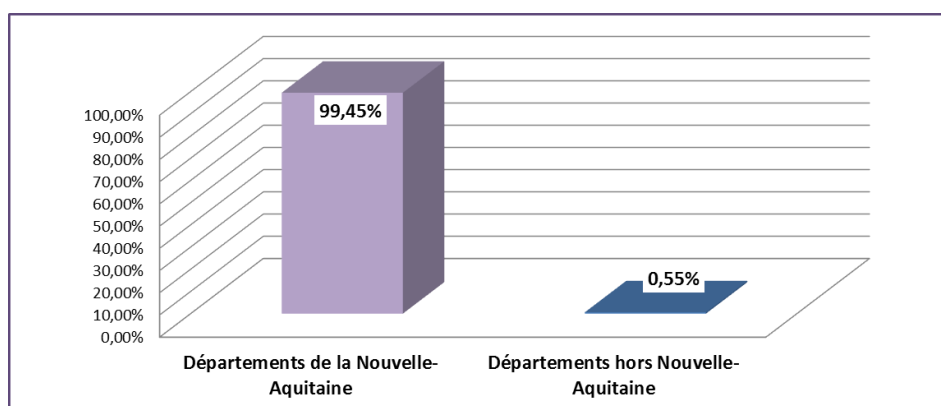
### 3. Données statistiques sur les candidats présents

Les statistiques présentées sont élaborées sur la base des éléments déclarés par les candidats au moment de leur inscription.

#### 3.1 Le nombre de candidats inscrits, présents et le taux d'absence

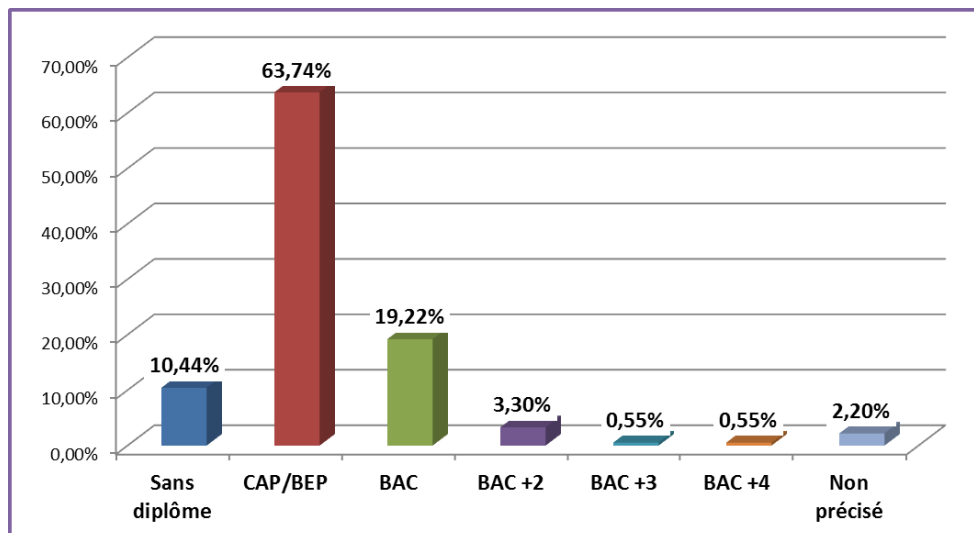
SPÉCIALITÉ	CANDIDATS INSCRITS	CANDIDATS PRÉSENTS	TAUX D'ABSENTS
Environnement, hygiène	202	182	9,90 %

#### 3.2 L'origine géographique des candidats présents

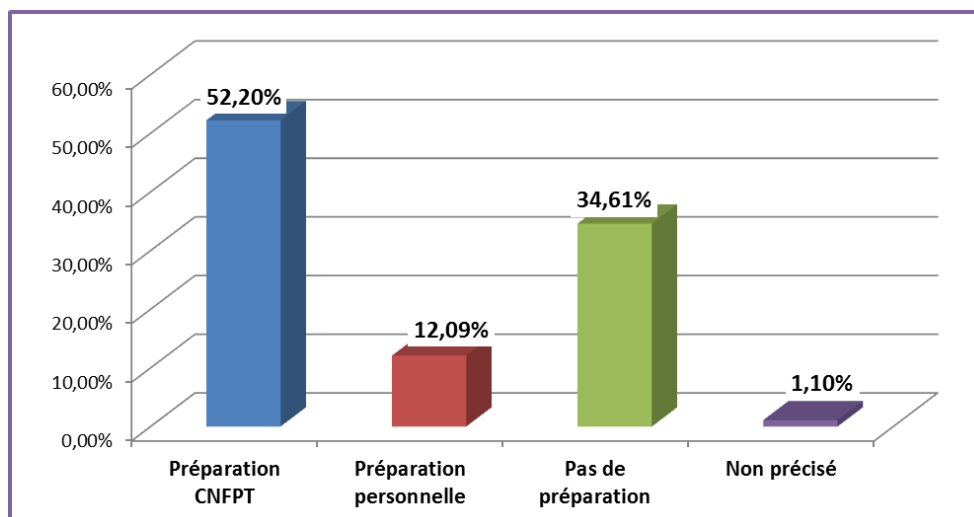


**25,27 % des candidats présents sont issus du département 64**

### 3.3 Le niveau d'études des candidats présents



### 3.4 La préparation à l'examen professionnel des candidats présents



### 3.5 La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats présents

Hommes	40,11%
Femmes	59,89%
Moyenne d'âge	39 ans (de 24 ans à + de 60 ans)

### 3.6 Le nombre de présentation à l'examen professionnel

1 <sup>ère</sup> fois	89,01%
1 fois	9,89%
Plus de 2 fois	1,10%

## B. L'ÉPREUVE PRATIQUE

Lors de la réunion du jury du 30 mars 2018, **34 candidats** ont été éliminés (note < 5/20 à l'épreuve écrite).

**148 candidats** ont été convoqués pour présenter l'épreuve pratique.

### 1. Description de l'épreuve pratique

Il s'agit d'une "**épreuve pratique dans l'option** choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée et destinée à permettre **d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions** qui lui seront confiées.

Elle comporte **une mise en situation** consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante.

Cet exercice est complété de **questions** sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

La durée de l'épreuve pratique est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures. Elle est affectée d'un coefficient 3".

#### 1.1. Sur la forme

Il s'agit d'une épreuve **pratique, concrète et individuelle**. Elle doit prendre la forme d'une mise en situation réelle de travail portant sur l'accomplissement de tâches en lien avec **l'option choisie par le candidat**.

L'exercice pratique est complété par des **questions orales** portant sur :

- la **manière** dont le candidat réalise son épreuve (choix des matériels, des méthodes, des procédés...),
- les **règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité** (connaissance des règles, leur mise en place pour assurer la sécurité des personnes et des biens...).

Cette épreuve peut être menée de deux façons :

- soit le candidat réalise son épreuve puis les examinateurs posent les questions,
- soit le candidat réalise son épreuve et tout au long de celle-ci, les examinateurs posent les questions.

Il s'agit cependant d'une seule et même épreuve : **1 seule note est attribuée**.

## 1.2. Sur le fond

Le candidat doit :

- **comprendre les instructions** données par les examinateurs ;
- **maîtriser les techniques et instruments** (savoir préparer la tâche à exécuter, adopter un ordre logique dans le déroulement des opérations, choisir et utiliser correctement les produits et/ou les matériels...);
- **s'exprimer clairement** (vocabulaire professionnel) ;
- **savoir expliquer et restituer les tâches effectuées, justifier ses choix** ;
- **connaître et mettre en application les règles d'hygiène et de sécurité** (vêtements de travail, de sécurité...);
- **respecter le temps de l'épreuve.**

Les examinateurs qualifiés doivent évaluer le candidat sur :

- **ses capacités et ses compétences lors de la mise en situation professionnelle,**
- **sa maîtrise des techniques professionnelles** (choix, utilisation des produits et des matériels, gestes et postures, sécurité au travail...),
- **son aptitude et sa motivation** à exercer les futures missions d'un adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Quelques exemples d'épreuves pratiques :

- *Option "agent d'assainissement"* : gestion d'une demande d'intervention suite à un dégât des eaux, nettoyage d'un puits d'assainissement...
- *Option "entretien des patinoires"* : affûtage des patins, entretien de la glace...
- *Option "entretien des piscines"* : analyse des paramètres du traitement de l'eau, réalisation d'un dosage...
- *Option "hygiène et entretien des locaux et espaces publics"* : nettoyage d'une salle de classe, d'un bureau, d'une salle de conditionnement, d'une cuisine pédagogique...
- *Option "propreté urbaine, collecte des déchets"* : ateliers portant sur la collecte et le tri des déchets, le nettoyage urbain, la sécurité au travail, les gestes et postures liés aux métiers de la propreté urbaine et de la collecte des déchets...

Ci-dessous le récapitulatif des options organisées, durées et lieux des épreuves :

Options / Nombre de candidats convoqués	ÉPREUVE PRATIQUE	
	DURÉE	LIEU
Agent d'assainissement (2)	1 H 00	Station d'épuration
Entretien des patinoires (1)	2 H 00	Patinoire
Entretien des piscines (2)	1 H 45	Piscine municipale
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics (88)	1 H 30	Lycée professionnel
Propreté urbaine, collecte des déchets (54)	1 H 30	Société spécialisée dans l'Environnement
Opérations mortuaires fossoyeur, porteur" (1)	Désistement du candidat	



## 2. Analyse des résultats

Pour toutes les options organisées, les examinateurs qualifiés ont apprécié le fait d'interroger des candidats motivés, bien préparés à ce type d'épreuve (soit par le biais d'une formation, soit auprès de leur hiérarchie ou collègues) et bien renseignés sur les attendus de cette épreuve.

Les examinateurs qualifiés ont noté de nombreux points positifs :

- une bonne compréhension des consignes accompagnée d'une bonne lecture des documents,
- une bonne maîtrise des techniques professionnelles,
- des candidats très sensibles aux règles d'hygiène et de sécurité au travail, au port des équipements de protection individuelle et soucieux de les mettre en application lors de l'épreuve,
- une certaine rigueur dans la réalisation de l'exercice : choix du matériel et des produits adaptés, organisation méthodique, temps imparti respecté,
- des capacités d'adaptation et d'autonomie face à une mise en situation professionnelle parfois très différente de leur contexte habituel,
- des capacités à proposer des mesures correctives, le cas échéant.

À la marge, et cela concerne les candidats ayant eu une note inférieure à 10/20, les examinateurs qualifiés ont relevé quelques points à améliorer :

- la gestion du stress (en effet, certains candidats, confrontés à un environnement professionnel différent de leur quotidien, ont été déstabilisés et, par conséquent, ont manqué d'organisation dans l'accomplissement des tâches) ;
- la maîtrise et l'application des règles d'ergonomie, des gestes et postures à adopter : par exemple, comment manipuler du matériel lourd, savoir remettre en état le site ou le matériel (lavage des mains, bionettoyage) ;
- la maîtrise des techniques professionnelles : comprendre un étiquetage, savoir réaliser un dosage, savoir sécuriser une zone d'intervention...

Tous les examinateurs qualifiés constatent unanimement que le niveau de cette session 2018 est très satisfaisant, tant sur le plan de la conduite de l'épreuve que sur les questions d'hygiène et de sécurité, comme le démontrent les résultats suivants :

Options	Nombre de candidats présents	Notes éliminatoires	Notes >5/20 et <10/20	Notes >=10/20	Note la plus basse	Note la plus haute	MOYENNE SUR 20
Agent d'assainissement	1	–	–	1			15
Entretien des patinoires	1	–	–	1			16
Entretien des piscines	2	–	–	2	11	13	12
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	82	–	9	73	6	18	13,42
Propreté urbaine, collecte des déchets	50	–	–	50	10,50	17	14,48

Le bilan général confirme également le bon niveau de cette session 2018 :

OPTIONS	MOYENNE GÉNÉRALE PAR OPTION
Agent d'assainissement	10,05/20
Entretien des patinoires	13,18/20
Entretien des piscines	9,77/20
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	11,20/20
Propreté urbaine, collecte des déchets	11,82/20
<b>MOYENNE GÉNÉRALE TOUTES OPTIONS CONFONDUES</b>	<b>11,20/20</b>

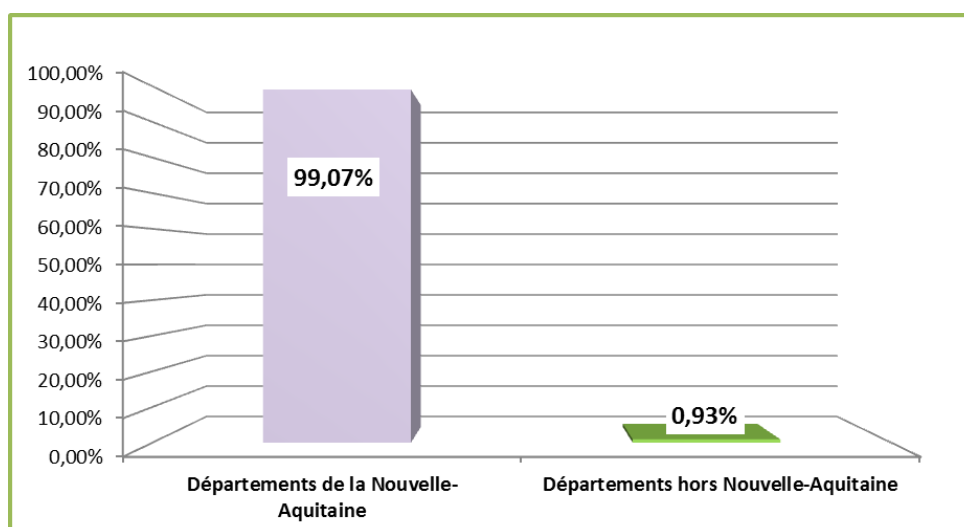
### III. LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

À l'issue des délibérations du jury qui s'est tenu le vendredi 13 juillet 2018 :

- **41 candidats** n'ont pas été admis à cet examen professionnel (soit 27,70 %) :
  - 29 candidats ont eu une moyenne générale inférieure à 10/20,
  - 12 candidats ont été éliminés pour non présentation à l'épreuve pratique,
- **107 candidats** (soit 72,30 %) ont été déclarés admis avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

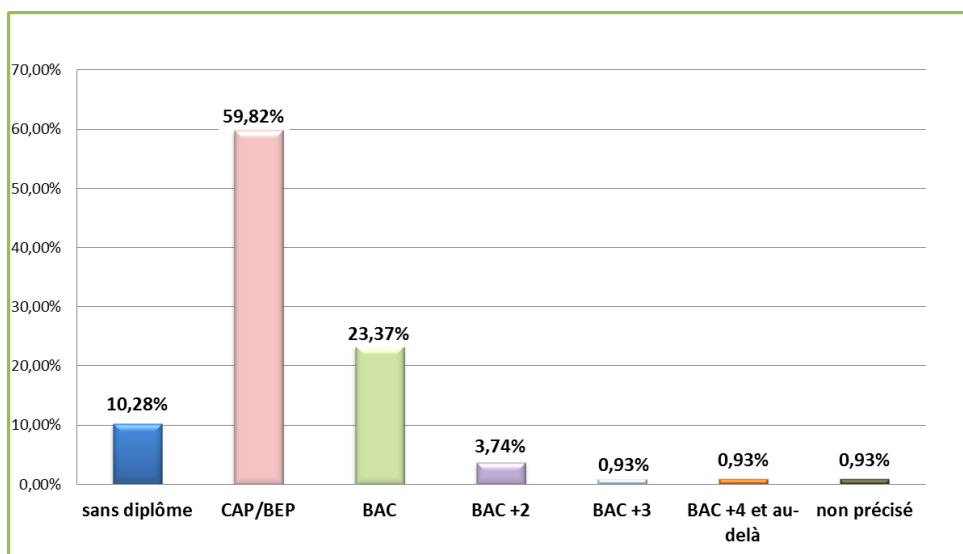
Ci-dessous, des éléments statistiques concernant les **candidats admis**.

#### 1. L'origine géographique des candidats admis

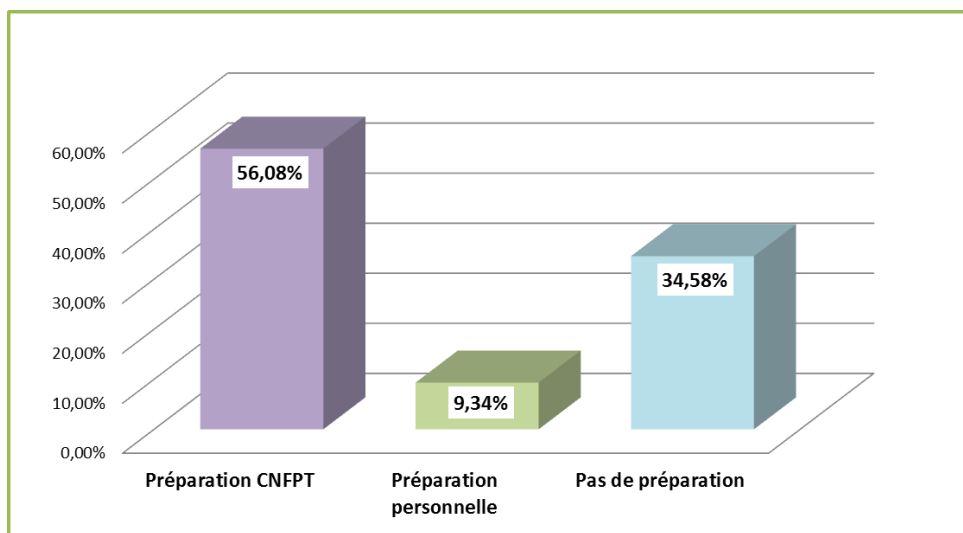


24,30 % des candidats sont issus du département 64

## 2. Le niveau d'études des candidats admis



## 3. La préparation à l'examen professionnel des candidats admis



## 4. La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats admis

Homme	43,93 %
Femme	56,07 %
Moyenne d'âge	38 ans (de 24 à + de 60 ans)

## 5. Le nombre de présentation à l'examen professionnel

1 <sup>ère</sup> fois	95,33 %
Une fois	4,67 %

#### IV. LES CHIFFRES "CLÉS" À RETENIR SUR LA SESSION 2018

	<b>SESSION 2018</b> <b>Spécialité "Environnement, hygiène"</b>
Centres de Gestion partenaires	CDG de la Région Nouvelle-Aquitaine
Nombre de candidats inscrits	202
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	182
Taux d'absents à l'épreuve écrite	9,90 %
Nombre de candidats éliminés à l'issue de l'épreuve écrite	34
Nombre de candidats autorisés à présenter l'épreuve pratique	148
Nombre de candidats présents à l'épreuve pratique	136
<b>Seuil d'admission</b>	<b>50/100</b> (10/20)
<b>Nombre de candidats admis</b>	<b>107</b>

Le présent compte-rendu sera transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

---